MODULE ÉNERGIE (DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE)

SANS MENTION (selon l'arrêté du 24/12/2021

Formation CONTINUE FOAD

DURÉE : 1 journée soit 7 heures - **PRIX** : 99 € net de TVA - **Référent Formation : Expert, Technicien**

OBJECTIFS

- Rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions technologiques.
- Appréhender les spécificités liées au bâtiment (Thermie, Systèmes de chauffage, ECS, etc…)
- Maîtriser la Méthodologie (du repérage à l'élaboration du rapport)

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** FOAD
  Plateforme LMS SPOT

  Assistance en ligne : formateur compétent dans le domaine
  Contact par mail uniquement : foadassistance@adi-formation.com
  Réponse sous 24 heures les jours ouvrés

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Test de positionnement de 5 questions
  Questionnaire à choix multiples (QCM) de 15 questions. (Un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation**
  Si note QCM > 10/20
- **SUIVI** Certificat de réalisation
  Attestation de formation conforme aux exigences de l'Arrêté du 24 décembre 2021

PRÉ-REQUIS

Langue française : Comprendre, lire et écrire
Être certifié dans le domaine (en tête de programme) à compter du 01/01/2020

- **Exigences réglementaires :**

Formation d'une journée entre le début du cycle et la fin de la quatrième année du cycle.
Et moins de 18 mois avant la fin du cycle de certification.

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

I. Cadre général
- Cadre réglementaire et objectifs du DPE
- Références réglementaires du DPE
- La réglementation thermique (RT) en France
- Le DPE et la loi (les 4 volets du DPE)

II. Méthodologie de réalisation des DPE vente, location autres qu'a usage principal d'habitation et rappel du périmètre du DPE sans mention
- Méthodologie de réalisation des DPE : Méthode 3CL, Méthode Factures, Types de rapports

III. Principes de la thermique appliqués au DPE
- 3 modes de transfert de la chaleur : conduction, convection, rayonnement
- Déperditions par les parois : Les isolants, le DJU, l'effersivité, la differsivité et l'inertie thermique

IV. Déperditions énergétiques de bâtiment
- Répartition des déperditions thermiques
- Enveloppes extérieures : Plafonds, Planchers, Murs, Ponts Thermiques, Fenêtres, Volets
- Déperditions par renouvellement d'air
- Les équipements de chauffage, ECS et climatisation, ventilation et maintenance
- La Régulation, Les Nouvelles technologies

V. Modèle et méthode de réalisation du DPE
- Étude de cas et élaboration des rapports

Validation
- Evaluation des acquis par le biais de Questions à Choix Multiples (QCM)

NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires

SAS ADI ■ 5 rue Mignon- 75006 PARIS ■ Tél. 01 45 33 38 65 ■ SAS au capital de 150 750 € ■ Adresse administrative & postale : 6, square René Cassin 35700 Rennes
SAS au capital de 150 750 € ■ RCS de Paris n° 514 112 176 ■ Code APE 7740Z ■ Mail : contact@adi-formation.com
Rennes : 02 99 78 10 38 ■ Paris : 01 88 40 65 40 ■ Lyon : 04 27 11 60 14 ■ Toulouse : 05 36 09 02 85 ■ Aix-en-Provence : 04 65 26 07 65

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 54970 75 auprès du Préfet de Région Ile de France